

Extrait du registre des arrêtés du Président

DELEGATION DE SIGNATURE ACCORDEE A MME EMMANUELLE DANTRAS, RESPONSABLE ADJOINTE DU SERVICE ENFANCE-PETITE ENFANCE, COORDONNATRICE PETITE ENFANCE

Le Président de Val de Garonne Agglomération,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Vu la loi n°2001-2 du 03 janvier 2001

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les fonctions de Responsable Adjointe du Service Enfance-Petite Enfance, coordonnatrice Petite Enfance du Marmandais, assurées par Mme Emmanuelle DANTRAS

Arrête

Article 1 L'arrêté AP2013-031 du 7 octobre 2013 est abrogé

Article 2 Conformément aux dispositions de l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, une délégation de signature est accordée à Emmanuelle DANTRAS, Responsable adjointe du Service Enfance - Petite Enfance, coordonnatrice Petite Enfance pour les affaires suivantes :

- Documents financiers : bon d'engagement en dessous de 1 000 € (fonctionnement uniquement), après validation des imputations budgétaires et existence de crédits par la Direction des Finances
- Autorisations de reproduction et de représentation de photographie pour les personnes mineures utilisant les équipements publics de l'Enfance et de la Petite-Enfance (crèches, centres de loisirs...)

Article 3 En l'absence de Mme Emmanuelle DANTRAS, la présente délégation sera exercée par Mme Dominique CAPRAIS, M. Cédric RECOQUILLON ou le directeur du pôle Cohésion Sociale.

Article 4 Le présent arrêté prendra effet à la date du 1^{er} septembre 2017 et s'exercera sous la surveillance et la responsabilité du Président de la Communauté d'Agglomération « Val de Garonne Agglomération »

Article 5 Ampliation du présent arrêté sera adressé à M. le Receveur Communautaire et à l'intéressée

Fait à Marmande, le 22 août 2017

Publication et affichage :
Le 24.8.2017

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,



Notification du présent arrêté,

Le 28 / 08 / 2017 /

Signature de l'intéressée,



ANNEXE II

MODÈLE DU FORMULAIRE D'ACCRÉDITATION D'UN
SUPPLÉANT OU D'UN DÉLÉGATAIRE DE L'ORDONNATEUR

- Commune
- Département
- Région
- Etablissement public de santé
- Etablissement public de coopération intercommunale
- Etablissement public social ou médico-social
- Office public de l'habitat
- Autre

VAL DE GARONNE
Cachet ou dénomination de l'organisme public
AGGLOMERATION
Maison du Développement
Place du Marché - CS 70 305
47213 MARMANDE Cédex
Tél. 05 53 64 40 46
Fax 05 53 64 40 91

Nom du suppléant/délégué (rayer la mention inutile) :

Prénoms :

Adresse postale

MAISON DU DÉVELOPPEMENT

Rue :

Place du Marché

Complément :

CS 70305

Code postal :

47200

Ville :

MARMANDE

Adresse de messagerie électronique :

Numéro de téléphone :

Date de prise d'effet de la décision jointe donnant délégation :

Description de l'outil de signature électronique utilisé par le suppléant/délégué pour les transmissions dématérialisées au comptable public :

Certifié exact, à**MARMANDE**....., le**28/08/2017**.....



(Signature du suppléant/délégué de l'ordonnateur servant de spécimen au comptable public pour opérer ses contrôles définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)

Certifié exact, à**MARMANDE**....., le

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération

(Signature de l'ordonnateur attestant le caractère exécutoire de la délégation)

